

PRESENTATION DU DISPOSITIF

OBJECTIF DU DISPOSITIF

Le dispositif « e-PASS JEUNES » de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objet de mettre à disposition des jeunes qui en font la demande, une carte et une application destinées à leur faciliter l'accès à la culture et au sport. La Région a confié à la société Up la mise en œuvre de ce service.

DÉTAIL DE L'OFFRE

Les avantages proposés par l'e-PASS JEUNES sont répartis de la manière suivante :

- 28 € pour la lecture,
- 12 € pour le cinéma,
- 10 € pour le spectacle et les arts visuels,
- 10 € pour les sorties organisées dans le cadre scolaire,
- 20 € pour l'achat d'une licence sportive auprès d'une association ou d'un club affilié à une fédération sportive, ou 20 € de réduction pour une inscription dans un établissement sportif de fitness, d'escalade et de foot en salle.

Les transactions s'effectuent auprès des partenaires affiliés au dispositif, dont la liste est disponible sur le site ou via l'application. La carte ne peut financer un autre bien que l'achat d'un livre, d'une place de cinéma, de spectacle et la pratique d'une activité sportive.

BÉNÉFICIAIRES DE LA CARTE

Les bénéficiaires sont les lycéens, les apprentis, les élèves et étudiants du sanitaire et du travail social, les stagiaires de la formation professionnelle, les élèves en BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée, les élèves inscrits dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME), les jeunes inscrits dans une Mission locale, à l'École de la 2^e Chance et en Service Civique âgés de 15 à 25 ans scolarisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ayant finalisé leur inscription en ligne.

GESTION DES TRANSACTIONS

EFFECTUER UNE TRANSACTION

Les transactions s'effectuent via le site e-PASS JEUNES ou l'application mobile depuis l'espace personnel du partenaire (écran « Accepter un e.coupon » dans l'onglet Accueil)

Trois manières d'effectuer une transaction

- 1- **Le bénéficiaire vous présente le QR-Code présent sur sa carte ou son appli mobile** (Mon profil > Ma carte). Il conviendra de le scanner, de saisir le montant de la transaction et de valider l'opération.
- 2- **Le bénéficiaire scanne ou saisit le QR-Code du partenaire** (accessible dans l'onglet « ACCUEIL »), saisit le montant de la transaction et la valide. La transaction vous est notifiée dans votre espace partenaire.
- 3- **Le bénéficiaire vous remet un bon d'échange**. Il conviendra de scanner le QR-Code et de valider la transaction.
Les transactions validées sont enregistrées en temps réel sur le compte du jeune et dans l'espace partenaire.

ANNULER UNE TRANSACTION

Depuis l'espace partenaire, il est possible d'annuler une opération tant qu'elle n'a pas été mise en statut « Mise en remboursement ». Pour cela, dans le menu « OPERATIONS », il convient de sélectionner l'opération et de la supprimer.

SUIVRE LES REMBOURSEMENTS

Les transactions e-PASS JEUNES sont remboursées au partenaire par Up, sous quinzaine, en début et en milieu de mois par virement bancaire. Le partenaire peut consulter l'historique de ses transactions à partir du menu « Opérations » et visualiser les remboursements sous « Remboursements ».

GESTION DES BONS PLANS

LES BONS PLANS

Conçus sur le principe de parcours et d'incitation, les « Bons Plans » ont vocation à proposer des sorties originales, réductions, places gratuites, invitations à de grands événements culturels et sportifs : accès aux backstages, rencontres d'artistes, d'auteurs, invitations à des avant-premières, à des compétitions internationales, des entraînements de sportifs de haut niveau ainsi que des séances de dédicaces, etc.

CRÉATION D'UN BON PLAN

Depuis l'espace partenaire, la rubrique « Bons Plans » permet de générer les Bons Plans. Le partenaire saisit la description de l'événement, précise la date, le lieu et toutes les informations utiles aux bénéficiaires (conditions d'accès, âge minimum, modalité de réservations, présence d'accompagnateur, etc.). Une fois validés par l'équipe e-PASS JEUNES, les « Bons Plans » sont mis en ligne.

GESTION DES SORTIES SCOLAIRES

Les sorties scolaires sont organisées à l'initiative des référents des établissements scolaires, qui auront négocié au préalable directement avec le partenaire conventionné les conditions de mise en œuvre.

CONFIRMATION D'UNE SORTIE SCOLAIRE

L'établissement crée la sortie scolaire, il identifie le partenaire concerné et renseigne les champs dont le montant unitaire convenu avec ce dernier et peut inscrire les élèves bénéficiaires. Une fois la sortie validée par le partenaire puis par l'équipe e-PASS JEUNES de la Région, l'établissement scolaire télécharge le bon d'échange qu'il remet obligatoirement au partenaire. **Il appartient au partenaire de veiller à ce que l'établissement scolaire lui remette le bon d'échange en amont ou bien le jour de la sortie. Ce dernier est également accessible dans l'espace du partenaire.**

REGLEMENT D'UNE SORTIE SCOLAIRE

Le jour de la sortie, le référent de l'établissement scolaire **devra impérativement fournir au partenaire le « Bon d'échange sortie scolaire »** qui permettra de valider la transaction. **Sans ce document, la transaction ne pourra pas intervenir. La Région ne sera pas en mesure de rembourser le partenaire. Il appartiendra à l'établissement scolaire de régulariser la sortie.** Il appartient au référent de la sortie scolaire ainsi qu'au partenaire de définir les modalités du règlement de la prestation (au forfait ou au réalisé). Dans le cas d'un règlement de la prestation au réalisé, le bon d'échange ne pouvant pas être modifié, il appartiendra au référent de l'établissement scolaire et au partenaire de prendre en considération les éventuels absents. **La transaction ne peut pas être réalisée avant la date de la sortie.**

En cas d'annulation de la sortie par le référent de la sortie scolaire ou le partenaire, elle doit être systématiquement motivée et faire l'objet d'une information par téléphone et par mail par l'une ou l'autre des parties.

INFORMATIONS UTILES

- Accéder au site e-PASS JEUNES : <https://e-passjeunes.maregionsud.fr> ;
- Contacter l'assistance par mail e-passjeunes@up.coop ou par téléphone au **0 806 601 102** de 9 h à 19 h du lundi au samedi (prix d'un appel local) ;
- Consulter la FAQ (Foire Aux Questions) sur le site e-PASS JEUNES en bas de la page d'accueil ou dans le menu ;
- Retrouver les tutoriels sur le site e-PASS JEUNES en bas de la page d'accueil ou dans le menu.
- Télécharger le **kit de communication digitale** e-PASS JEUNES depuis « Eléments de communication » en bas de la page d'accueil du site.
- Pensez à télécharger l'**application « e-PASS JEUNES »** sur Google Play ou « **e-PASS JEUNES - Région Sud** » sur l'App Store.



Nouveauté ! Les partenaires peuvent désormais créer **plusieurs comptes utilisateurs**, disposant chacun de leurs propres identifiants de connexion. Pour ce faire, il suffit de se rendre dans la rubrique « Ma structure », onglet « Utilisateurs » puis cliquer sur « Ajouter » pour renseigner les informations des utilisateurs.

Deux profils sont proposés :

- Le statut administrateur permet l'ajout des utilisateurs, de faire la demande de partenariat, de réaliser des transactions et de suivre les remboursements ,
- Le statut utilisateur permet de réaliser les transactions.